

On est tous faits pour aimer la vie.

Numéro 104

Septembre-décembre 2012



Sommaire

Édito : page 2

Accueil d'une volontaire en délégation : page 2

Rifle de la solidarité : page 3

Opération paquets cadeaux : page 3

Journée nationale parents : page 4

A la rencontre de nos députés : page 5

Assemblée départementale : page 5

A l'occasion de la Journée internationale du handicap... : pages 6-7

Découverte handi-équitation : page 6

Loi de finance et décentralisation : page 7

Sensibilisation master urbanisme : page 8

Jaccède : page 9

L'art, le handicap et la beauté vont bien ensemble : page 9

Dossier spécial : Aidants familiaux : pages 10 à 14

Le jardin à hauteur, un outil pour l'hortithérapie : page 15

NATAPH, une association qui vous fait découvrir la nature ! : page 16

Z66m sur les activités du groupe accessibilité : Les PAVE et les diagnostics des ERP : pages 16-17

Z66m sur les activités des établissements APF 66

Convention signée pour le réseau « Territoire de l'Agly » : page 18

Ouverture de la MAS Filharmonie : pages 18-19

Carnet d'adresses, agenda et infos en bref : page 20

Dossier spécial - Aidants familiaux

Les aidants familiaux : Un immense réseau de solidarités

Le monde des « aidants familiaux » représente un immense réseau de solidarités dans lequel les familles apportent bénévolement une aide régulière à une personne dépendante de leur entourage, pour les besoins et les activités de sa vie quotidienne.

La Confédération des organisations familiales de l'Union européenne (COFACE) en 2007 a élaboré une « Charte européenne de l'aidant familial ». Celle-ci se situe en référence aux grands textes internationaux (Nations-Unies, Conseil de l'Europe, Union européenne, Forum européen des personnes handicapées). Elle concerne la vie, la dignité, les droits et la pleine citoyenneté des personnes handicapées et de leurs familles. Au-delà du handicap, elle se préoccupe des besoins des aidants familiaux, quelle que soit la cause de la dépendance de la personne aidée (âge, maladie, accident...).

Dans cette charte, la COFACE définit l'aidant familial comme « la personne non professionnelle qui vient en aide, à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne.

(Suite en page 10)



D E L'ESPOIR ! Chers Amis, Adhérents, bénévoles ou sympathisants, « Aucune nuit noire ne résiste à l'espoir d'un lever de soleil »



Voilà une citation qui m'a paru fort appropriée à ce début d'année, (je l'ai empruntée à Jo Solatge, aquarelliste roussillonnais et chroniqueur sportif de l'USAP). En effet, au vu de la situation actuelle et de la politique menée dans notre pays à l'égard des personnes en situation de handicap, l'espoir est un sentiment qu'il va nous falloir soigneusement cultiver.

Amis, entendez-vous dans un ciel qui s'obscurcit pour nous, ces discours des 11 et 12 décembre, lors de la conférence de la pauvreté où les deux millions de personnes en situation de handicap ont été oubliées. Vivant de l'AAH ou d'une pension d'invalidité (qui les situent largement sous le seuil de pauvreté) seraient-elles considérées comme des privilégiées ?

Autre menace se profilant à l'horizon, l'avant-projet de loi sur la décentralisation. Il y est prévu le transfert des MDPH vers la seule responsabilité des Conseils généraux. Mesure qui entraînerait inévitablement l'inégalité du traitement des dossiers sur le territoire et une évaluation des besoins des personnes liée au budget des Conseils généraux et non aux besoins réels.

Mais puisque l'espoir nous reste, il nous faudra veiller à le conforter par des réactions et aussi des actions.

Les réactions sont en cours. Des communiqués de presse ont été diffusés : l'un dénonçant le manquement de l'Etat envers le principe de solidarité. Un autre, émanant d'un comité d'entente des associations, demandant au gouvernement de modifier son avant-projet de loi (afin d'éviter la remise en cause des principes de la loi du 11 février 2005).

Quant à l'action, il nous faudra bientôt sérieusement y songer. Aux veilles d'une telle menace de récession, ne nous incombe-t-il pas (en région certainement) de nous manifester ? Avec les collectifs inter-associatifs, ne nous faudra-t-il pas encore clamer haut et fort notre indignation : NI PAUVRES, NI SOUMIS ! Nous emboîterions ainsi le pas à nos collègues de Midi Pyrénées qui s'en sont exprimés le 7 décembre, devant le siège du parti socialiste.

Tout cela est à réfléchir, bien sûr, et nous espérons que des décisions vont se prendre à l'APF. Alors, courage à tous ! Les nuages et les tempêtes, personnes en situation de handicap et leurs familles, nous connaissons. La vie nous ayant largement mis à l'épreuve, nous ne sommes pas prêts de renoncer.

Donc, malgré tout, le Conseil départemental et la Délégation 66 vous souhaitent bon espoir, bonne santé et bonne année !

Claudie Michel, représentante départementale

ACCUEIL D'UNE VOLONTAIRE EN DÉLÉGATION

Depuis le 10 décembre, la délégation accueille une volontaire en service civique. En soutien sur l'organisation de l'opération paquets cadeaux et de la Fête du sourire, Elodie est avec nous pour une période de 6 mois. 24 ans, un parcours mêlant le tourisme, l'animation auprès d'enfants, l'agriculture et le commerce, Elodie est dynamique et motivée. « Rencontrer de nouvelles personnes, découvrir de nouveaux domaines, développer d'autres compétences et

partager c'est ce qui me motive ! Toute expérience est bonne à prendre, j'ai hâte de voir ce que celle-ci m'apportera pour mon avenir professionnel ! » nous confie-t-elle.

Nous espérons qu'Elodie appréciera son séjour parmi nous et lui souhaitons la bienvenue !

C. Quaglio



RIFLE DE LA SOLIDARITÉ

Salle des fêtes de Saleilles, samedi 10 octobre. Dès 12h30 l'équipe de choc d'une quinzaine de personnes, bénévoles, salariés, parents, amis, est en place dans un but unique : proposer une rifle de qualité qui permettra de recueillir des fonds pour aider les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne.

Le compte à rebours est lancé : installation des tables, des chaises, de la sono, de la buvette, de l'accueil, de la tribune... Tout doit être terminé avant l'arrivée des premiers participants.

14h ça y est, c'est bon ! On est prêt et déjà devant les portes on aperçoit les premiers candidats à la chance. Ils commencent à devenir nombreux à se présenter à l'accueil et à acheter leurs cartons, à la grande joie de Pierre qui surveille pièces et billets. Toutes les places sont occupées, la salle est pleine et les joueurs continuent à arriver de différents coins du département, Rivesaltes, Ille sur Tech, Laroque des Albères, Font Romeu, quatorze résidents du Val d'Agly, et même une sacrée équipe de « gavatxs ». 14h30, la salle est comble, on doit ajouter des tables, des chaises pour que tous trouvent une place. Malika accueille les retardataires avec un grand sourire et se transforme en architecte pour que chacun puisse poser ses cartons et jouer.

15h. Nommés en tribune, boulier prêt à tourner,



lots exposés (lorgnés par l'assistance), c'est parti pour trois heures de jeux. Super ambiance, grand moment de solidarité, grand moment de vie associative ! La cerise sur le gâteau avec de grands gagnants APF : Francis Bey, bénévole de longue date (papa de Marie-Hélène), Alain Della Pietra, résident du FAM du Val d'Agly...

Au total, 2500 euros de bénéfice net ont été gagnés pour l'association.

Un grand merci à tous ceux qui ont apporté leur aide : Roland, José, Cathy, Jacqueline, Bernard, Irène, Jacques, Odile et tous les autres nombreux comme Guillaume, Claudie, Annie, Myriam, les deux nommeurs, Philippe et Jérôme etc. Sans oublier bien sûr Frédéric et Clémence. Tous nos remerciements également à nos donateurs de lots.

On commence dès maintenant à se retrousser les manches pour la prochaine rifle de 2013.

D. Sliwinski

OPÉRATION PAQUETS CADEAUX

Des centaines de paquets cadeaux tirés à quatre épingles, colorés à souhait, en forme de bonbons pour certains... Nous clôturons notre opération paquets cadeaux 2012 ! Cette année encore une grande mobilisation des bénévoles a été constatée avec plus de cinquante participants.

Si l'affluence aux caisses de nos magasins partenaires (Maxi Toys de Clair et Nature et Découvertes de Perpignan) a été plutôt calme cette année, et le passage de clients sur nos stands plus faible qu'escompté, notre recette de 3374,86 euros, bien qu'inférieure à celle de l'année dernière, reste tout à fait honorable. Nous avons en outre reçu bon nombre de remerciements, de félicitations et d'encouragements de la part des personnes passées sur notre stand.



Au-delà de l'aspect ressources, les paquets cadeaux restent un temps fort de l'année : des échanges agréables au sein de l'équipe, une bonne organisation, mais également une solidarité qui ne cesse de s'enrichir et de grandir puisque nous avons accueilli avec joie et fierté de nouveaux bénévoles !

La recette gagnante de l'an prochain : on reprend les mêmes personnes, on met le paquet et on communique toujours plus sur l'association !

E. Garcia

JOURNÉES NATIONALES PARENTS

Cette année, les Journées Nationales des Parents ont eu lieu les 23, 24 et 25 novembre 2012 à Poitiers. Comme chaque année, ces journées réunissent de nombreux parents venus des quatre coins de France et des départements d'Outre-Mer.

« Mobilisons-nous et construisons une société inclusive ». Abordé l'année dernière, le thème des JNP 2012 s'est poursuivi de façon plus approfondie, au cours de différentes interventions, échanges et tables rondes.

Pour Bruno Gaurier, Conseiller politique auprès du Conseil français des personnes handicapées, « l'inclusion est une personne, un acte, un regard... Il faut changer le regard, voir l'autre comme une promesse, le lieu de tous les possibles... ». Il a signalé que dans la convention des Nations-Unies, on mentionne : « Il n'est pas de cité où il n'y ait de vivre ensemble... L'accessibilité est la base de l'accès à tous pour tous... ».

Mireille Prestini, Directrice du CREA du Nord-Pas-De-Calais a exposé une expérience où l'inclusion a été mise en œuvre à partir de dispositifs médico-sociaux. Le principe posé à la base a été que depuis février 2005, l'inclusion est un droit voire une finalité, une vision partagée de faire société. C'est un processus qui nécessite de la collaboration et de l'ajustement. Une évaluation des besoins non satisfaits sur ce territoire et des ressources existantes a été organisée. Des parents, des personnes en situation de handicap, des professionnels divers, les décideurs, les associations y ont participé. Ainsi, des axes de travail ont été définis comme prévenir l'aggravation des handicaps, l'aide aux aidants avec la mise en place d'une plateforme ressources, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mise en place d'un service d'appui à l'insertion.

Mireille Prestini a conclu par ce propos : « Si les obstacles sont partagés entre tous les acteurs, on peut alors construire une société inclusive ».

Quant à l'inclusion dans le domaine scolaire, elle a été présentée à travers un panorama de la situation de certains pays européens. En Islande et en Angleterre, il n'y a pas besoin de définir l'inclusion, l'école doit s'adapter, il y a une forte volonté d'individualisation des réponses et on y cultive avant tout le « vivre ensemble ».

Albert Prévost, Inspecteur général de l'Education nationale a développé l'idée que tendre vers une école inclusive est un projet politique de société. « Notre système est obsédé par la norme et la moyenne. Or, de cet élève moyen on ne sait pas en valoriser les possibilités ou l'aider dans ses insuffisantes ».

« Dans une approche inclusive, tout le corps enseignant doit être formé en lui donnant les moyens. La qualité de l'enseignant vers les plus vulnérables serait utile à tous ».

Quant à l'élève, « une approche inclusive à son égard serait de lui permettre un parcours personnel en valorisant ce qu'il sait faire, à ce moment-là on aurait une société qui saurait inclure tous les siens ».

En ce qui concerne les aidants familiaux et la prise en compte de leurs besoins de soutien, plusieurs expériences ont été présentées.

Dans l'Hérault, a été mis en place un service mandataire d'aide humaine, géré par le SAAD APF. Sa mission est d'aider la personne à organiser l'aide humaine d'auxiliaires de vie salariés en emploi direct. Ce dispositif permet aussi de soulager les aidants familiaux. Il assure une stabilité de l'équipe des intervenants et peut recruter d'autres salariés si besoin. Il est ouvert pour les personnes en grande dépendance qui ont plus de 20 heures d'aide humaine. Cela permet de modifier l'amplitude horaire au-delà de 20 heures ce qu'un service prestataire ne peut pas souvent assurer.

Dans le département du Val de Marne, le service HANDI REPIT 94 à Créteil, reçoit parents et enfants de 6 à 60 ans, quel que soit leur handicap. Il assure un accueil, un relais pour alléger la charge du quotidien de l'aidant familial, procure également de l'aide. C'est un lieu de ressources pour les familles.

Autre exemple : Les Villages Répit-Familles créés par l'Association Française contre les Myopathies, dans plusieurs régions de France. Construits tout près d'un établissement médico-social, ils répondent au besoin de soins des enfants qui y séjournent avec leurs parents et permettent des temps de répit à ces derniers.

Les journées offrent aussi aux parents des temps de répit, avec des ateliers de relaxation : do-in, sophrologie, taï shi chuan...

« Inclure, c'est ouvrir les deux battants de la porte pour que tout le monde puisse entrer, ce n'est pas réduire les personnes pour qu'elles passent par le trou de la serrure, inclure c'est espérer »

A la fin des journées, le thème de réflexion pour l'année prochaine a été choisi : Parents d'enfants en situation de handicap (Vie de couple, vie de famille, vie sociale, vie professionnelle...). On peut dire déjà que la vie des aidants y sera examinée sous tous ses angles.

Au moment du départ, chacun est reparti gonflé d'énergie et d'espoir retrouvés.

À LA RENCONTRE DE NOS DÉPUTÉS



Interpeller nos députés pour leur exposer les préoccupations des personnes en situation de handicap qu'elles représentent, c'était l'objectif que nous recherchions en septembre lorsque nous leur avons adressé un courrier pour un entretien.

L'attente fut longue et les résultats bien maigrelets. Sur les quatre députés sollicités, un seul a eu la délicatesse de nous répondre et de nous inviter : Fernand Siré.

Après quelques reports liés à l'incompatibilité de nos calendriers respectifs, nous avons finalement décidé de nous rencontrer le 29 novembre dernier.

Christiane Kherkhour et moi-même nous sommes rendus à la mairie de Saint Laurent de la Salanque pour converser avec notre député.

L'absence fortuite de M. Siré pour raison de santé nous a amené à rencontrer Stéphane Pages, son attaché parlementaire.

L'échange fut intéressant : créer un environnement sans obstacle, permettre un accès à une vie sociale et citoyenne, garantir à chacun le respect de ses droits fondamentaux... autant de thèmes que nous avons pu décliner en nous référant au pacte APF 2012.

M. Pages a approuvé chacun des douze items qui lui étaient proposés. Il nous a assuré qu'il relayerait ces informations auprès de M. Siré.

Nous espérons que ce dernier sera sensible aux prochaines interpellations de l'APF sur les ressources et la décentralisation.

F. Manga

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Temps de présentation du rapport d'activités et du bilan financier de l'exercice 2011, notre assemblée départementale s'est déroulée en délégation le 29 septembre 2012.



Au total, une 50^{aine} d'adhérents ont répondu présents à ce temps fort de gouvernance associative. M^{me} Marie-Claire Mas, conseillère municipale en charge du handicap à la mairie de Perpignan, M. Vincent Guedon, Directeur de l'UDAF66, M. Olivier Dupille, directeur régional APF, ainsi que les directeurs des établissements et services APF du département comptaient parmi les présents.

Cette assemblée a également été l'occasion pour le nouveau Conseil départemental de faire sa présentation officielle.

Cette année, la thématique des transports a fait l'objet d'un développement tout particulier. Un panorama des possibilités de transports adaptés sur le département a été présenté, en termes de modalités de fonctionnement, avantages et limites. Olivier Martinez représentait le GIHP et Nathalie Salamana et Liliane Bongiovanni l'agglomération Perpignan Méditerranée. Le transport à la demande mis en place dans le cadre de la politique du transport à 1€ du Conseil général a été présenté par Frédéric Manga, directeur de la DD66. Des témoignages et retours d'expériences des utilisateurs des différents services ont permis de compléter ces exposés officiels et d'apporter un éclairage plus nuancé sur la réalité de leurs fonctionnements.



La matinée s'est clôturée par un repas convivial. Le caractère rassembleur de cette assemblée ainsi que la multitude et la richesse des interventions sont à souligner.

N. Dessainte

A L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU HANDICAP...

Une action du pôle ressources handicap...

Le Pôle Ressources Handicap, centre ressources pour les acteurs du médico-social, a profité de la Journée internationale du handicap (JIH) pour organiser une rencontre sur la thématique de l'accessibilité.

La première partie de la matinée était destinée aux différentes associations représentant le handicap qui ont pu, à l'aide de stands, exposer leurs activités. L'APF a ainsi présenté ses actions et ses points de mobilisation, tout en illustrant les problématiques d'accessibilité par deux courts métrages créés par des délégations APF.

La matinée s'est prolongée par la visite de deux structures ayant fait un effort particulier sur l'accessibilité (camping à Sainte Marie la Mer et IEM Galaxie à Argelès).

Une table ronde s'est tenue dans l'après-midi avec comme thématique : « accessibilité, perspective 2015 ». Gérard Tollemer était l'un des six intervenants. Cette table ronde a été l'occasion de rappeler les objectifs fixés par la loi de 2005 en matière d'accessibilité, notamment dans les établissements recevant du pu-

blic. Il a également été rappelé que l'accessibilité n'était pas qu'une question physique, l'exemple de l'intégration scolaire étant évoqué, et qu'elle soulevait des problématiques parfois complexes à gérer. Enfin il a été pointé que malgré les progrès techniques qui permettent de compenser une situation de handicap, de nombreuses personnes ne peuvent y avoir accès pour des raisons financières.

Vaste thème que celui de l'accessibilité, qui ne peut être que survolé en quelques heures, mais qui permet toutefois aux acteurs présents d'appréhender une réalité essentielle pour des millions de personnes.

Et une seconde du Conseil général

Pour des lycéens, un maître-mot : sensibilisation et en l'occurrence au handicap.

C'est sur cette problématique là que 140 lycéens et leurs professeurs ont été réunis le 3 décembre à la MDPH.

A l'occasion de la journée internationale du handicap, des techniciens du Conseil Général avaient jugé opportun d'organiser une rencontre d'échanges et de réflexions entre ce public scolaire et des représentants des diverses associations de personnes en situation de handicap dont

DÉCOUVERTE HANDI ÉQUITATION

Situé à Saint Cyprien, le centre équestre UDSIS du Conseil général a accueilli une quinzaine de membres du groupe « Animation à la vie sociale » pour une découverte de l'handi-équitation.

La journée est à l'initiative de Shirley Bourrema, adhérente à l'APF depuis trois ans et vouant une véritable passion à l'équitation. Licenciée du haras depuis un an maintenant, Shirley est transformée par sa nouvelle pratique. Plus assurée, plus détendue, et plus positive, les bienfaits de l'équitation sur la jeune femme sont évidents. Le temps d'une journée, Shirley fait découvrir son univers aux adhérents : visite du centre, présentation des box et de leurs occupants, explications sur les soins à apporter aux chevaux, démonstration de ses qualités de cavalière...

Le centre équestre est en plein développement de sa pratique de l'accueil de public handicapé. Emmanuel, moniteur équestre chargé de l'accueil et de la prise en charge de Shirley dans ses

leçons hebdomadaires, a encadré le groupe et a permis à chacun de se hisser sur un cheval. Façon cowboy ou à l'amazone, tous les membres du

groupe ou presque ont pu monter en selle. Si quelques-uns n'en étaient pas à leur coup d'essai, Christelle nous confie en descendant du cheval « C'est la première fois de ma vie ».

Le beau temps ayant par ailleurs été au rdv, un pique-nique en plein air a été improvisé. Soleil, dépaysement, partage, cette journée de découverte a ravi tous les participants. Devant un tel succès, un partenariat plus régulier devrait être développé entre l'APF et le centre UDSIS. L'APF remercie le centre et particulièrement Emmanuel pour son écoute et son accueil.



l'ADAPEI, l'Union catalane des aveugles, l'APF, l'ADEPO, l'APIDA, Sésame Autisme, l'Unafam... L'APF était représentée par deux membres du Conseil départemental, Claudie Michel et Marie-Jeanne Mion ainsi que Pierre Ducar et Guillaume Pué, deux jeunes adhérents.

Cinq lycées étaient présents : Rosa Luxembourg de Canet, Jean Lurçat, Charles Blanc, Léon Blum et le Lycée Agricole de Rivesaltes.

Les lycéens avaient travaillé en amont, avec leurs professeurs sur une approche des handicaps : l'accessibilité des lieux, l'aide à la personne et la visite d'un foyer d'hébergement, l'opération « brioche » de l'ADAPEI et la lecture du livre « où on va papa ».

Accueillis chaleureusement par M. Elie Puigmal, Président de la commission handicap au Conseil général, ils ont eu l'occasion de découvrir ou redécouvrir les textes essentiels de la loi du 11 février 2005. Cette loi donnant le cadre au mode de vie et à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Au cours de la matinée, les lycéens ont exposé à tour de rôle leurs travaux. Puis a été présenté par la coordinatrice Khalida Boulil, le dispositif ULIS du lycée Rosa Luxembourg, organisant la scolarité de onze élèves en situation de handicap. Un accompagnement novateur y a été mis en place. Chaque jeune bénéficie de l'aide d'une AVS par

matière. Cela entraîne une variété dans l'aide apportée et favorise l'acquisition de l'autonomie de l'élève.

L'après-midi débutant par le visionnage de courts-métrages sur les différentes formes de handicap s'est poursuivie par un échange entre lycéens et membres d'associations.

La curiosité et la maturité remarquables de ces jeunes les amenèrent à soulever toutes sortes de questions concernant par exemple la nature de la schizophrénie, la situation de polyhandicap, la vie sociale des jeunes en fauteuil, l'annonce du handicap et ses répercussions sur la famille....

On peut donc espérer, comme l'a souligné Elie Puigmal lors de la clôture de cette passionnante journée que grâce à des expériences comme celles-ci, la société de demain portera un regard différent et plus ouvert sur les personnes en situation de handicap et saura mieux les accompagner, voire, les inclure.

F. Manga et C. Michel



LOI DE FINANCES ET DÉCENTRALISATION...



1,75%, c'est le montant prévu de la revalorisation de l'Allocation Adulte Handicapé pour l'année prochaine. C'est en tous cas ce que prévoit le projet de loi de finances. Avec une inflation du même montant, il est clair que le pouvoir d'achat des allocataires de

l'AAH ne s'améliorera pas en 2013.

La conférence de lutte contre la pauvreté qui vient de s'achever n'apporte aucune mesure concrète de revalorisation des pensions d'invalidité ou de l'AAH. Comme le dit si justement Jean Marie Barbier : « Les personnes en situation de handicap vivant sous le seuil de pauvreté ont eu la désagréable impression d'être considérées comme des privilégiées de la pauvreté durant cette conférence, pour finalement être les oubliées de la solidarité. »

La réforme de la décentralisation à venir viserait à

transférer l'ensemble de la politique du handicap aux départements. Ces mesures pourraient entraîner des disparités de traitement d'un département à un autre : d'un côté des conseils généraux « riches » qui financent correctement leurs MDPH accordant des droits suffisants, de l'autre des conseils généraux « pauvres » n'ayant pas les moyens de financer correctement les mesures de compensation du handicap. Car il est à craindre que les compensations financières dans le transfert de compétence soit insuffisant pour répondre efficacement aux besoins.

Sur ces trois sujets l'APF souhaite se mobiliser, en interpellant notamment les parlementaires, et en se positionnant dans les débats publics sur ces thématiques.

A vous de réagir. Si vous souhaitez réagir sur ces sujets, faites-nous parvenir un courrier ou un mail. Nous les publierons dans notre prochain zoom.

F. Manga

SENSIBILISATION EN MASTER URBA

Le 22 novembre dernier, j'ai accompagné notre spécialiste « accessibilité », Gérard Tollemer à l'Université de Perpignan Via Domitia, à l'occasion d'une intervention auprès d'une classe d'étudiants en Master 2 « Urbanisme, Habitat, Aménagement » à la demande d'un de leurs enseignants Issam Kharrat, lui-même architecte urbaniste, chargé du cours « composition urbaine ».

Ces jeunes gens, une vingtaine, sont pour l'essentiel d'entre eux déjà détenteurs d'une licence en Urbanisme, Aménagement mais il y a aussi un géographe, un historien, un juriste et deux architectes. Ils sont en cours d'acquisition d'un diplôme de master (bac + 5) qui leur permettra d'exercer une fonction d'urbaniste dans un service ad hoc d'une collectivité, commune ou intercommunalité, un service d'Etat ou dans un cabinet privé d'architecture ou d'urbanisme.

L'objectif de cette intervention était de transmettre les aspects concrets de l'application de la réglementation sur l'accessibilité.

Après une rapide présentation de l'association et du travail effectué par le service Access et ses bénévoles, Gérard a expliqué l'avancée importante qu'a constitué la Loi du 11 Février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Il évoqua également la notion d'accessibilité universelle, d'accès à tout pour tous avec la plus grande autonomie possible.

Ces propos bien que très globaux ont amené les étudiants à se questionner sur « ce qu'il y avait avant 2005 » pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie collective et s'insérer dans la société.

L'accès au logement étant le facteur essentiel et prioritaire pour faire progresser cette intégration, Gérard a présenté la circulaire de 2007 qui définit l'Unité de Vie. Les propos ont été illustrés par la projection de plans extraits des dossiers de permis de construire qui nous sont soumis.

Les étudiants présents ont montré un grand intérêt pour ces sujets. De nombreuses questions et demandes de précisions (pourquoi les douches à l'italienne, les espaces de rotation...) ont été posées, illustrant le manque de « vécu » et d'expériences concrètes de jeunes gens côtoyant peu ou pas de personnes handicapées.

Gérard avait préparé un contenu très complet pour aborder l'état des lieux concernant les voiries et espaces publics. Faute de temps,⁸



UPVD
Université de Perpignan Via Domitia

l'intégralité du programme n'a pu être développée, notamment la présentation des PAVE, et de la situation du département en termes de constitution des CCA et des CIA.

Les étudiants disposaient d'une certaine connaissance des textes au travers des cours de Droit de l'urbanisme mais la législation est dense et complexe. Sans doute souhaitaient-ils plus d'illustrations sur la mise en œuvre et les difficultés rencontrées parfois par les praticiens qu'ils seront pour le strict respect des textes. En particulier ils ont questionné Gérard sur la prise en compte des PPRI, qui s'impose à de nombreux projets d'aménagements urbains.

Il me semble préférable de parler de ce moment à l'UPVD comme d'une sensibilisation plutôt que d'une formation. Il a bien évidemment suscité l'intérêt des étudiants sur des sujets qui les concerneront au premier chef dans leurs futures fonctions d'aménageurs, d'urbanistes. Cependant pour le moment leur préoccupation première est la réussite à leurs examens et donc la réalisation de l'intégralité d'un programme conséquent, qui d'après leur enseignant nécessiterait un quota d'heures bien plus important, et dans lequel les questions d'accessibilité n'occupent pas une place centrale.

Comment s'étonner qu'ensuite notre « chef » Access soit obligé très régulièrement de faire des rappels, voire des explications de texte, des Textes...auprès des professionnels lors de l'examen de permis de construire ou de projets d'aménagements urbains..

La séance, débordant largement le temps d'une heure trente imparti, se clôtura par une rapide visite du site internet du groupe accessibilité 66 afin que les curieux puissent s'y rendre pour aller plus loin dans leurs questionnements sur la thématique. D'ores et déjà, un rendez-vous fut pris pour une nouvelle intervention auprès de la prochaine promo d'étudiants. En attendant le service Access pourrait accueillir en stage de 6 mois un ou une étudiante, membre d'un groupe qui a déjà travaillé sur ces questions en faisant notamment une liste des « points noirs » de l'accessibilité au sein des locaux de l'UPVD.

JACCEDE PERPIGNAN : 280 ADRESSES ACCESSIBLES RÉPERTORIÉES

Plus de 80 participants et près de 280 nouvelles adresses accessibles référencées sur Jaccede.com grâce à la Première Journée de l'Accessibilité perpignanaise.

Ce restaurant a-t-il des toilettes accessibles ? Les allées de cette pharmacie permettent-elles une circulation aisée ? Y a-t-il une cabine d'essayage adaptée dans cette boutique ? ... Tel est le type de questions que se sont posés samedi les 80 bénévoles de la journée de l'accessibilité organisée pour l'association jaccede.com.

En dépit d'un temps maussade, 23 équipes soit 80 participants environ ont répondu présent à l'appel de l'Association Française contre les Myopathies et l'Association des Paralysés de France, coordinatrices locales de l'événement. Leur mission sur cette journée : relever les adresses accessibles aux personnes à mobilité réduite et sensibiliser les propriétaires d'établissements non accessibles aux bienfaits de l'accessibilité universelle, c'est-à-dire de l'accessibilité à tout pour tous. Dotée de leur kit d'outils jaccede, chaque équipe, composée d'une personne en situation de handicap et d'au moins deux personnes valides a été envoyée sur une zone du centre ville perpignanaise.

Au total, le cœur de ville a été entièrement quadrillé et 280 adresses ont été recensées puis mises en ligne par les bénévoles sur le site collaboratif www.jaccede.com. Le bilan très positif de la journée ne s'arrête pas là. Les participants témoignent du très bon accueil qui leur a été fait par les commerçants et du plaisir qu'ils ont eu à ce temps de rencontre et de convivialité, créateur de lien entre personnes en situation de handicap et « valides ». Résolument positive et solidaire, la journée, soutenue par la chambre de commerce et d'industrie, la mairie de Perpignan et le Rotary club peut être qualifiée de franc succès et contribuera, on l'espère, à lancer un réflexe « jaccede ». Les participants « Jaccedeurs » sont en effet invités à poursuivre le travail de recensement au quotidien et les commerçants peuvent également contribuer à l'enrichissement de la base de données du site en y référençant leurs propres établissements.

C. Quaglio

Suivez le mouvement, rdv sur www.jaccede.com !



**LA JOURNÉE DE
L'ACCESSIBILITÉ**
2012 samedi
28 oct.

L'ART, LE HANDICAP ET LA BEAUTÉ VONT BIEN ENSEMBLE

Depuis plusieurs années, la délégation du Gard s'est engagée sur des projets culturels et artistiques. En 2009, elle a réalisé une exposition photos sur le thème "Beauté et Handicap" dont l'objectif était de sensibiliser un large public sur la question de la représentation du handicap et du regard porté sur la différence.

Fort du succès de cette action et de l'impact de la thématique, elle a souhaité lui donner une suite à travers un projet artistique régional basé sur la peinture et la sculpture.

L'objectif est de permettre à des amateurs et des professionnels de la peinture et de la sculpture de composer une œuvre sur la thématique « Beauté et handicap ».

L'ensemble de ces réalisations est ensuite exposé, permettant aux visiteurs de s'interroger sur leur perception du handicap.

Le vernissage de la première exposition, regroupant les œuvres peintes par des artistes amateurs, s'est tenu le mardi 2 octobre à l'hôtel Novotel de Nîmes. 150 personnes étaient présentes, dont une délégation de catalans parmi lesquels figurait Emile Ramis (cf portrait dans ce Zoom) qui avait peint une toile à cette occasion.

Les œuvres sélectionnées seront ensuite exposées dans différents sites de la région.

Nous vous tiendrons au courant de leur passage dans les P.O.

F. Manga



(Suite de la page 1)

Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques...»

(On parle également d'aidant naturel, d'aidant informel, d'aidant familial, d'entraînant, d'acteurs invisibles...)

8.3 millions de personnes aident des proches ?

Nous connaissons tous probablement des « aidants », dans notre famille, parmi nos connaissances... Certains d'entre nous le sont même devenus, sans se poser de questions, au détour d'un événement qui a changé le cours de leurs vies.

Dans son rapport d'activité de 2012, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), évalue à 8.3 millions le nombre de personnes, de 16 ans et plus, qui aident de façon régulière et à domicile, un ou plusieurs de leurs proches pour raison de santé ou de handicap. La majorité sont des femmes (57%). Le chiffre paraît énorme !

Ce sont des parents (ou autres membres de la famille) d'un enfant atteint d'un handicap de naissance, ou acquis au cours de sa vie. Ce sont des conjoints, des collatéraux, des

enfants ou des personnes de confiance d'une personne âgée, devenue dépendante.

La solidarité familiale autour des personnes en situation de handicap

L'origine d'une « déficience » peut être génétique, congénitale, néo- ou post-natale. Elle peut avoir une cause accidentelle ou de santé, survenue à n'importe quel âge de la vie d'une personne (enfant, adulte, personne âgée).

Il en résulte des incapacités souvent graves, qui nécessitent, pendant de nombreuses années ou toute une vie, un accompagnement au long cours.

La survenue du « handicap » dans une famille bouleverse l'équilibre familial : l'injustice ressentie, l'annonce qui n'est pas faite avec le tact attendu, etc ... Les parents vivent des périodes de profond abattement. Ils finissent par émerger, mais restent marqués à vie ! Un des deux parents devient l'aidant principal : le jour, la nuit, il assure une présence constante auprès de l'enfant, à la maison comme pour les soins, les consultations, les rééducations ; il abandonne son emploi Le plus souvent, c'est la mère qui prend ce rôle, pour de nombreuses années. L'autre parent garde son travail. La situation matérielle de la fa-

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est un établissement public créé par la loi du 30 juin 2004. La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 a précisé et renforcé ses missions. Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1^{er} janvier 2006, chargée de :

Financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées

Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps

Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation pour suivre la qualité du service rendu aux personnes

La CNSA est donc à la fois une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers et une « agence » d'appui technique.

mille devient plus difficile. Les liens sociaux sont fragilisés. Beaucoup de familiers, d'amis, se font plus discrets ! Il y a toute une nouvelle vie sociale à reconstruire !

La solidarité familiale envers les plus âgés : évolution dans le temps de la société !

Dans les familles de la première moitié du XX^{ème} siècle, souvent un des enfants s'était dévoué à ses parents vieillissants, restant vivre avec eux pour s'en occuper. Le plus sou-



vent, la fille « célibataire » de la famille, veillait ainsi sur eux jusqu'au bout....A cette époque, l'espérance de vie était environ de 66 ans...

Dans d'autres familles, à l'inverse, des enfants devenus à leur tour parents pre-

naient, dans leur foyer familial, un couple de grand parents, ou un grand-père ou une grand-mère, pour ne pas qu'ils vieillissent seuls.

C'était la vie dans ce temps-là, de donner ainsi à celui qui ne pouvait plus se suffire à lui-même, une aide naturelle, à l'intérieur de la vie de famille.

Le XX^{ème} siècle, à peine entamé, avait subi la grande guerre 1914-18 ; trente ans plus tard, ce furent les assauts de la seconde guerre 1939-45. Beaucoup de disparus, de familles anéanties, en souffrance... et les liens familiaux qui se resserrent...

Puis, l'époque « moderne » a façonné l'histoire, les changements politiques et sociaux du pays. Les facteurs démographiques, sociaux et sociétaux ont progressivement fait évoluer la donne de la vie des aidants et des personnes âgées.

Facteurs démographiques

C'est grâce à l'amélioration des conditions de vie (progrès médicaux, programmes de santé

publique), que les gains d'espérance de vie ont augmenté. Ainsi, en 1950, l'espérance de vie en France était de 66 ans (deux siècles auparavant elle était de 25 ans !). En 2008, elle atteint 81 ans! En 2012, un Français sur dix a plus de 75 ans !

Ces gains d'espérance de vie s'accompagnent d'une évolution de la structure des familles, puisqu'il n'est plus exceptionnel aujourd'hui que trois, quatre, voire cinq générations coexistent, au même temps, dans une même famille !

Ils s'accompagnent également d'une augmentation de la durée de vie sans incapacité ce qui est une bonne nouvelle! Il est donc possible d'être en vie plus longtemps et en bonne santé jusqu'à un âge avancé !

Facteurs sociaux et sociétaux : inégalités sociales, instabilité des familles

Les inégalités sociales actuelles par rapport à l'emploi, au logement, au prix des loyers, etc..., augmentent les difficultés de nombreuses familles, les obligeant à des restrictions importantes. Il n'est pas facile de pouvoir accueillir à domicile un parent âgé lorsque les deux conjoints travaillent (pour subvenir à leurs besoins) et que, dans la journée, personne n'est à la maison, exigüe, pour veiller sur le parent impotent ! Se surajoutent des situations fréquentes de couples séparés, de femmes seules avec les enfants, de familles recomposées, qui brouillent les cartes familiales

Le mode de vie est tellement différent de celui des « ancêtres » ! On accueille moins souvent de façon permanente la génération précédente chez les enfants ! Il n'y a que la moitié des aidants qui cohabitent avec le proche aidé !

Aussi, beaucoup de personnes âgées, (les « vieux » comme le chantait Jacques Brel avec toute l'affection qu'il y mettait et que j'y porte !) même avancées en âge, restent seules à leur domicile tant qu'elles le peuvent, et qu'elles sont encore un peu autonomes ! Elles bénéficient de repas portés dans des plateaux de cartons plastifiés.

L'allongement de l'espérance de vie des personnes vieillissantes sonne, à un moment donné, le dramatique déclin de leurs forces et de leurs possibilités de rester seules, à un âge où une génération plus tôt

elles auraient déjà disparu ! Souvent apparaissent des atteintes invalidantes, une mobilité de plus en plus réduite, et surtout des pathologies pour lesquelles on ne peut pas encore grand-chose, qui désorientent et ne font qu'aggraver la dépendance.

Si bon nombre de ces personnes sont dirigées vers un nouveau style de vie collective pour le grand âge (maisons de retraite), il en reste tant qui n'ont pas les moyens suffisants pour financer ce mode de vie...! L'aidant-familial intervient alors très souvent chez celles-ci !

Importance du lien familial pour que les aidants existent !

Combien est-il important de rappeler que les liens de parenté dans une famille sont une réalité de toutes les sociétés humaines. Ils nourrissent la « solidarité familiale ». Quelle que soit la situation, lorsque le lien a été conservé entre la personne âgée ou handicapée avec la famille ou des proches fidèles, il y aura toujours quelqu'un qui tiendra le rôle de l'aidant familial, intermittent certes, mais tellement précieux, par des visites, de l'aide aux

repas, aux soins....ou tout simplement un rôle de vigilance, pour accompagner de la façon la plus chaleureuse et digne, ce temps compté qui s'échappe lentement pour les personnes âgées.

Cette solidarité est protectrice pour chaque membre de la « tribu » ; elle favorise aussi la prise de distances nécessaire, chez les PSH qui le peuvent, pour aider à construire l'autonomie d'une vie adulte : il faudra le temps qu'il faut, dans la confiance, tout en conservant ce lien familial... Si la personne vit en « établissement » : jamais ce lien ne devra se rompre, car l'est-il dans les familles ordinaires avec des enfants et adultes ordinaires ? Personne ne peut prendre la place et le rôle de la famille envers un membre affaibli du « clan » : il y a d'autres places à prendre pour d'autres personnes qui ont chacune d'autres rôles importants à tenir : accompagnants, professionnels divers, enseignants, amis : chacun à sa place et la cohabitation sera plus facile.

Pourtant, si souvent les professionnels disent aux aidants : « coupez le cordon ! Laissez les vivre ! ». Il faut construire de la confiance,

Témoignage...

Quelques mois après sa naissance, un de mes enfants a posé problèmes : il s'en est suivi un difficile parcours vers des médecins, soignants, rééducateurs, hôpitaux...

La nécessité d'une présence quasi-constante auprès de l'enfant, demandant éveil, soins, attention, observation, s'est imposée... J'ai alors abandonné mon travail.

Jour après jour, la situation n'évoluait pas aussi vite qu'on l'aurait espérée. J'accompagnais celui qui, par sa déficience et ses incapacités, restera pourtant, comme mes autres enfants, l'enfant chéri et protégé de sa famille.

J'étais alors devenue ce qu'on appelle aujourd'hui un « aidant familial » !

Au bout de vingt ans, lorsque l'institution a pris le relai, je peux dire que je reste toujours un aidant familial : en week-end, pendant les vacances, au téléphone chaque semaine et ... dans ma tête très souvent !

Plus tard, un changement de situation dans la vie tranquille de mes parents, jusqu'ici autonomes, bouleversa les habitudes de vie de leurs enfants. Ma mère atteinte du mal du siècle (merci M. Alzheimer !) déclinait rapidement, rendant la vie autour d'elle difficile, voire dangereuse : nous, leurs six enfants, sommes devenus en alternance les « aidants familiaux » de nos parents, nous relayant pendant plus de six ans auprès d'eux.

Voici tant de situations à la fois difficiles, ordinaires et courantes. Depuis des années, je me questionne pour savoir ce que nous avons fait, nous parents ou aidants, si ce n'est le fait d'avoir mis au monde notre enfant ou d'avoir été naturellement proches de nos parents, pour que nous n'ayons pas toujours été bien traités par l'institution où sont passés nos enfants en difficulté ou nos parents malades et hospitalisés ? Allez savoir pourquoi ???

Anonyme du XXI^{ème} Siècle

messieurs-dames les professionnels, dans les deux sens, avec des matériaux simples: un regard chaleureux, compréhensif ; la prise en compte de la diversité des personnes et des situations; l'absence de jugement pré-conçu ; l'écoute de l'autre, le respect de la vie de chacun, de sa famille : en un mot, le respect de l'humain qui est en chaque être !

Qu'existe-t-il pour les aidants familiaux en terme de droits ?

Il est acquis aujourd'hui, que l'accompagnement par des aidants familiaux constitue une des composantes essentielles de la prise en charge des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes en perte d'autonomie.

La personne aidante, qui assume ce rôle, doit pouvoir trouver à proximité toute l'aide professionnelle qualifiée nécessaire, car la solidarité familiale ne doit et ne peut pas se substituer à l'aide professionnelle !

La CNSA formule vingt et une préconisations pour développer les politiques publiques d'aides aux aidants qui soient attentives à leurs besoins propres et reconnaissent le rôle essentiel qu'ils jouent. (http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=1092). Voici quelques exemples des principaux axes:

- une politique d'aide aux aidants "répondant aux besoins et attentes des aidants tout en s'insérant dans la politique globale d'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie ».
- une politique de formation, d'apport de connaissances techniques, pour éviter l'isolement, l'épuisement, voire la maltraitance !
- des temps de répit pour se ressourcer !
- un accompagnement, pour maintenir la vie sociale et familiale des aidants.
- Développer les accueils de jours pour permettre aux aidants d'avoir des temps de répit !
- Etc...

Aujourd'hui, l'aidant familial de la personne âgée n'a pas de statut juridique à proprement

Arrêtez donc de geindre ! Pour MOI, mon handicap est bien plus lourd à porter !



parler. Seul l'aidant familial de la personne handicapée est caractérisé dans deux articles du Code de l'action sociale et des familles :

- « Est considéré comme un aidant familial, pour l'application de l'article L. 245-12, le conjoint, le concubin, la personne avec laquelle le bénéficiaire a conclu un pacte civil de solidarité, l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au quatrième degré du bénéficiaire, ou l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au quatrième degré de l'autre membre du couple qui apporte l'aide humaine définie en application des dispositions de l'article L. 245-3 du présent code et qui n'est pas salarié pour cette aide. »
- L'article L248-1 du CASF précise « des décrets en Conseil d'État qui définissent les modalités de formations qui peuvent être dispensées aux aidants familiaux, aux bénévoles associatifs et aux accompagnateurs non professionnels intervenant auprès de personnes handicapées. »

L'aidant familial peut bénéficier de mesures publiques :

- accompagnement par une équipe soignante ou des travailleurs sociaux, surtout dans les cas d'accompagnement de personnes at-



teintes de la maladie d'Alzheimer ou autres maladies chroniques.

- congé de soutien familial, allant jusqu'à un an, non rémunéré, garantissant le retour à un poste équivalent.
- droit au répit permettant le repos de l'aidant familial
- aide au placement temporaire de la personne âgée en EHPAD le temps du répit
- possibilité d'une validation des acquis de l'expérience pour les aidants familiaux.

Évidemment, l'objectif serait d'obtenir rapidement que les aidants familiaux soient à égalité de droits et de chance, dans l'accompagne-

ment à la personne aidée.

En attendant, de nouveaux services (soutien, information, valorisation) se développent pour les aidants grâce à des actions privées (pouvoirs publics, entreprises, assurances,...).

Quelques maisons des aidants commencent à exister depuis 2009 pour l'aide au répit, les conseils et la formation des aidants. Il en existe deux, à Nantes et Bergerac.

Aussi notre rôle militant, auprès des pouvoirs publics, est-il important !

- revendiquer des moyens pour une aide adaptée aux besoins diversifiés des aidants familiaux ;
- obtenir des moyens pour leur soutien et l'application effective des lois et règlements ;
- promouvoir toute mesure améliorant la santé et la qualité de vie des aidants ;
- mutualiser, partager et susciter des expériences innovantes ;
- faire connaître aux aidants familiaux leurs droits et contribuer à la meilleure visibilité des dispositifs d'accès aux informations de proximité ;
- favoriser la recherche sociale et médico-sociale sur les aidants familiaux.

A. Fournier

PORTRAIT D'ÉMILE RAMIS, PEINTRE ET VOYAGEUR

Lauréat du prix Jérico 1974 catégorie peinture et Médaille d'or du prix de France 1981 catégorie photographie, Émile Ramis est peintre, photographe, grand voyageur et éternel amoureux, artiste dans l'âme et dans la vie.

Le caractère romanesque de son parcours remonte aux origines de son histoire familiale. Les parents d'Émile émigrent en France dans leur fuite du Franquisme ; son père, républicain, étant sous le coup d'une condamnation à mort. Émile a deux ans quand sa famille s'installe à Perpignan. En situation de handicap suite à un accident de naissance, il passera cinq années au centre de rééducation de Ramonville. C'est là qu'il découvrira son goût pour la peinture et l'intérêt de l'expression artistique pour combattre la solitude. De retour en terres catalanes et désireux de développer son art, il se rend à l'académie des beaux-arts de Perpignan. Locaux inac-

cessibles... Émile sera donc autodidacte ! Photographie, peinture, il utilise différents supports artistiques pour assouvir son désir de création.

En 1967, la famille obtient sa naturalisation française. Cartes d'identité et passeports obtenus, la famille est libre de se déplacer où bon lui semble. Elle part donc pour trois semaines de voyage en voiture à travers l'Espagne et le Maroc. À cette époque, Émile n'a pas de fauteuil roulant, sa famille l'aide dans ses déplacements. Elle concentre ses visites sur les grands sites et monuments, admirables



LE JARDIN À HAUTEUR, UN OUTIL POUR L'HORTITHÉRAPIE

C'est en Cerdagne, au Centre des Escaldes, au cours de l'année 1998, que fut émise l'idée de créer un jardin adapté pour les personnes en situation de handicap, suite aux activités jardinières animées par Paul Moret et Marcel Caillère, correspondants régionaux des Jardiniers de France du Languedoc-Roussillon.

En effet, lors des animations, les patients du Centre dont Marcel Caillère faisait partie (pendant 18 mois), rencontraient des difficultés à jardiner sur un côté de leur fauteuil roulant. D'où cette proposition de concevoir un jardin en hauteur, qui permettrait à la personne en situation de handicap de jardiner de face, tout en restant assise dans son fauteuil, ses pieds se trouvant sous le jardin.



Le premier fut conçu à la scierie de Ria. Au fil des années, le modèle fut amélioré, avec la mise en place d'une gouttière pour récupérer le surplus d'arrosage. Plusieurs modèles furent fabriqués, dont certains trônent au Jardin pédagogique de Vernet Les Bains et ser-

vent aux animations « d'hortithérapie » (thérapie par l'horticulture pour les personnes en situation de handicap). A partir du printemps, l'équipe du jardin pédagogique reçoit des groupes issus de diverses associations caritatives du département, mais aussi de la grande région (Montpellier, Toulouse, Bordeaux, etc..).

« Le mercredi du jardinage » permet aux curistes et vacanciers de découvrir des « techniques » de jardinage naturel : emploi de purin de plantes, bois raméal fragmenté (BRF), lombriculture, compost végétaux, etc...

Ce jardin est : un lieu de rencontre dans un oasis de jachère fleuri, un lieu où le public est accueilli par des bénévoles, un lieu où les écoliers viennent apprendre des pratiques de jardinage naturel et celui du jardinage en bouteille, un lieu où l'on peut s'entretenir et participer à l'élaboration de traitement naturel, un lieu où Monsanto et compagnie sont bannies.

Un lieu ouvert à tous, dans les contreforts du Canigou où il fait bon « se poser » le temps d'un pique-nique.

Deux jardins ont été offerts à l'APF lors d'une journée jardinière dans le parc de l'association.

M. Caillère

de l'extérieur, en restant dans la voiture. Dès lors, les voyages occupent une place toute particulière dans la vie d'Émile. Cuba, Liban, Tunisie, Grèce, Cameroun, Brésil... Seul ou en compagnie de sa compagne, c'est plus d'une 30^{aine} de pays qu'Émile traverse. À une époque sans internet, la préparation des voyages et des questions d'accessibilité est délicate. Émile écrit aux ambassades qui lui envoient les guides des hôtels, musées... L'évaluation de l'accessibilité des lieux est faite sur photos... Les populations locales sont toujours présentes pour l'accompagner dans les difficultés d'accessibilité. L'accueil et l'amabilité des gens resteront parmi ces plus beaux souvenirs.

Les voyages restent la thématique phare de l'œuvre d'Émile. Il fixe par ses peintures et photographies ses souvenirs de voyages : paysages, bâtiments, personnages... Aujourd'hui, Émile voyage moins. Il reste cependant très actif et sillonne le département à la recherche de lieux ou de scènes insolites, nouvelles sources d'inspiration.

C. Quaglio

Son adhésion à l'APF remonte aux années 50 et son investissement comme actif de l'association aux années 70. Émile est alors de retour en terres catalanes et est fidèle aux activités du groupe jeunes. Sorties, séjours à la montagne, rencontres entre jeunes... Les années APF restent de bons souvenirs pour Émile, qui regrette cette époque plus permissive, où les contraintes budgétaires et réglementaires des sorties étaient plus souples qu'aujourd'hui. En 1977, il rencontre la femme qui restera sa compagne jusqu'à aujourd'hui. Cette rencontre sonnera le glas de l'engagement d'Émile avec l'APF... Amour de l'engagement, engagement en amour, Émile préféra lui l'amour à son engagement !

NATAPH, UNE ASSOCIATION QUI VOUS FAIT DÉCOUVRIR LA NATURE !

La création de l'association NATAPH résulte d'une rencontre de plusieurs personnes engagées dans les domaines du handicap et de l'environnement, souhaitant favoriser l'accessibilité et la découverte de l'espace naturel montagnard, aux personnes handicapées.

Le but de l'association est donc de favoriser l'accessibilité aux espaces naturels pour tous les publics, et particulièrement pour les personnes handicapées motrices grâce à des joëlettes, et pour les personnes déficientes visuelles. Des randonneurs bénévoles et valides accompagnent les randos.

Les dates des sorties prévues pour les 5 mois qui viennent sont : samedi 16 février, dimanche 17 mars, samedi 13 avril, samedi 25

mai, dimanche 9 juin, etc...

Il y a d'autres activités et possibilités de sorties en montagne :

pour plus d'information, consultez le site NATAPH nataph.pagesperso-orange.fr

Pour les inscriptions ou tout renseignement, contacter Mirabelle au 04 68 96 23 15 ou au 06 18 42 21 39, ou par mail : nataph66@gmail.com

A. Fournier



ZOOM SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE ACCES

Les PAVE et les DIAGNOSTICS des ERP PUBLICS de 1° à 4° Catégorie.

Le Plan pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est, pour chaque commune et pour l'avenir, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. C'est donc le document de planification et de programmation prévu par la loi et qui est de la responsabilité du maire de chaque commune.

La loi qui date de février 2005 avait prévu une date-butoir à fin 2009, pour que les communes établissent chacune leur PAVE. Du retard a été apporté à cette réalisation, et petit à petit, chaque commune se met en conformité avec la loi.

Sur notre département, et notamment au ni-

veau de l'Agglomération de Perpignan, un certain nombre de communes se sont regroupées pour faire faire leur PAVE par un bureau d'étude spécialisé (INFOCONCEPT de Perpignan) qui, durant cette année 2012, a élaboré et finalisé le travail nécessaire.

Bien sûr, notre association a participé à ces travaux qui ont abouti à ce que chaque commune participante à l'opération se retrouve avec une charte d'aménagement commune et un PAVE spécifique de la commune.

De plus, l'Agglomération de Perpignan a pris les dispositions nécessaires pour que les Diagnostics des Établissement recevant du Public (ERP) Publics de la 1° à la 4° catégorie (il existe au total 5 catégories d'ERP) soient également assurés par un bureau d'études spécialisé (NEO CONSULTING de Metz).

La finalité de toutes ces opérations, c'est que pour les mois et les années qui viennent, chaque commune, puisse évaluer au plus juste les dépenses financières à prévoir pour que :

- Nos rues, nos trottoirs, nos passages piétons
- Nos bus, nos arrêts de bus
- Nos bâtiments publics (ERP, mairie, poste, église, école, lycée, collège, stade, piscine, etc...)
- Nos plages
- Nos parkings réservés aux personnes handicapées moteur
- Nos WC publics

SOIENT OU DEVIENNENT ENFIN ACCESSIBLES... 2015 est là !!!!!!!

G. Tollemer

COTE MAIRIE - STATIONNEMENTS



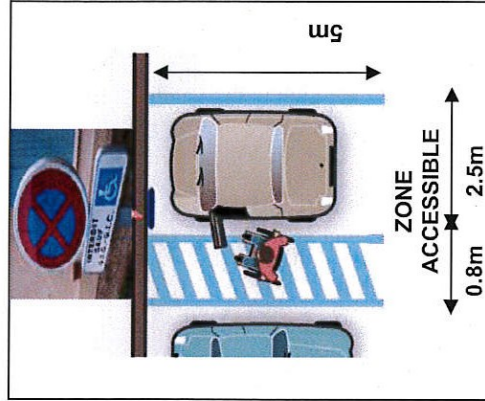
■ CONSTAT

Deux places de stationnements réservées coté Est de la Mairie,
Pas de stationnement sur le parking en face (entre la Pharmacie
et les arrêts de Bus)

■ REGLEMENTATION

2% de l'ensemble des emplacements de chaque zone de
stationnement.

Accès au cheminement piéton libre de tout obstacle



■ PISTES D'AMELIORATION

Ajouter des panneaux verticaux réglementaire aux 2 places
existantes.

Création d'une place adaptée et conforme sur le parking en face de
la mairie, près du cheminement piétonnier existant.



Convention signée pour le réseau « Territoire de l'Agly »

Dernièrement à la résidence Val d'Agly de Rivesaltes, le réseau "Territoire d'Agly" a concrétisé son partenariat par la signature d'une convention. A ce jour, neuf structures du secteur médico-social sont réunies*. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes dont des professionnels, des membres du conseil d'administration, des représentants associatifs, le conseil général, dont Jean-Jacques Lopez vice-président du Conseil général et président de la maison de retraite publique de Salses-le-Château, la Maison départementale du handicap, des personnes handicapées, des familles et personnes âgées.

D'hier à aujourd'hui

"Courant 2010, les EHPAD du territoire de l'Agly ont porté leur réflexion autour d'un réseau de coopération gériatrique, a-t-il été rappelé. L'idée était de mutualiser les coûts dans divers domaines. Suite à la première convention

signée en février de cette année, réunissant les quatre EHPAD, les établissements du secteur privé ont rejoint les partenaires du public". A ce jour, neuf structures du secteur, des personnes âgées et des personnes handicapées du territoire de l'Agly "ont acté leur partenariat". Le réseau "Territoire d'Agly" répond pleinement au besoin des familles, personnes âgées et/ou handicapées du secteur de l'Agly, mais aussi du département dans divers domaines ; du domicile à l'hébergement, l'accueil de jour, des places externalisées.

Savoir faire et mutualisation

Partager les savoir-faire, mutualiser entre les structures les coûts dans divers domaines, avec entre autre la convention "animations" et "formations", est dans le texte. Ainsi, la mutualisation des formations 2012-2013 permet une diminution de l'impact financier, mais surtout augmente le nombre de salariés concernés, formés, informés, et professionnalisés dans des domaines diversifiés. Ainsi, on retrouvera les salariés dans les formations de gestes et postures, l'utilisation des extincteurs et évacuation des personnes, l'outil informatique, le toucher dans les soins, la fin de vie ou encore "l'humanité". Beaucoup d'autres formations encore vont pouvoir être organisées. Cette convention est bien le début d'un partenariat constructif et performant. Un livret d'accueil du réseau est disponible au sein des structures signataires, des mairies du terri-

toire de l'Agly, et au sein de la maison sociale rivesaltaise.

M. Martinez

*Résidence des "Avens" à Peyrestortes, "PI 66" à Perpignan, association "Vivre ensemble en Salanque", foyer de vie des "Mouettes" le Barcarès, résidence "Mas d'Agly" à Saint-Laurent-de-la-Salanque, résidence le "Val d'Agly" à Rivesaltes, EHPAD à Salses-le-Château, résidence le "Ruban d'Argent" à Pia, association "Pia Agly".

Ouverture de la MAS Fil-harmonie

Petit historique

Après sept ans de démarches, l'IEM "Symphonie", (Association Handas) a ouvert en septembre 1996 et a accueilli alors dix enfants polyhandicapés d'abord à Barcarès puis à Pollestres.

Dès novembre 1998, il est décidé de faire une réunion entre les parents des enfants de l'Institut d'éducation motrice (IEM) "Symphonie", les professionnels et le directeur général Handas. A l'ordre du jour de cette réunion (en janvier 1999) : monter un projet de Maison d'accueil spécialisée (MAS) dans le département pour prévoir d'y accueillir les jeunes qui grandissent et qui seront adultes dans quelques années.

Depuis l'année 1999, nous avons déposé chaque année à la DDASS un pré-projet de MAS pour accueillir les adultes polyhandicapés. La réponse a souvent été la même : « il n'y a pas de besoins et suffisamment de MAS. dans les P.O. ! »

Soudain, en avril 2005, la DDASS nous incite à présenter rapidement un projet de MAS en CROSSMS! Ce qui est fait aussitôt pour un accueil de trente adultes.

En décembre 2005, nous obtenons un avis très favorable du CROSSMS de Montpellier. La



commune d'Argelès est prête à nous accueillir mais nous attendons les financements.

En 2007, la DDASS finance sept places que nous installons à Pollestres. Les autres places seront financées dans les années suivantes.

La MAS « Fil-Harmonie » ouvre en septembre 2007, en accueil de jour dans les locaux de l'IEM. Lors de l'ouverture, nous admettons à la MAS sept jeunes de plus de vingt ans qui étaient pris en charge à « Symphonie ». Après vingt-deux mois de travaux, nous pouvons enfin entrer dans les locaux d'Argelès, avec toutes les autorisations nécessaires.

La MAS « Fil-Harmonie » d'Argelès.

Cet établissement est conçu pour accueillir trente adultes polyhandicapés, avec des possibilités d'accueil diversifiées : internat, accueil de jour, internat séquentiel. Il s'agit de proposer aux familles de ces adultes des solutions les mieux adaptées possible à leurs attentes et à leurs besoins.

Le projet est d'offrir un lieu de vie et de soins, un lieu de « prendre soin » pour ces adultes, avec un accompagnement permanent dans le quotidien, avec des activités adaptées à leurs possibilités, avec un suivi de leur santé et avec les séances nécessaires de rééducation.

Composition de l'équipe multidisciplinaire, en tout cinquante personnes : Directeur et adjoint de direction, éducateurs, AMP, aides-soignants, kinés, psychomotricien et ergothérapeute,

infirmiers, médecins, assistante sociale, chauffeurs-hommes d'entretien, secrétaire et comptable, lingère.

Le 12 novembre, ouverture en accueil de jour, et depuis le 7 décembre ouverture de l'internat.

Les trente places sont aussitôt occupées. Vingt-et-un adultes viennent de la MAS ou de l'IEM de Pollestres, et il y a neuf « nouveaux ». La liste d'attente était pourtant longue, et il reste au moins vingt adultes polyhandicapés en demande !

L'ouverture de la MAS : l'aboutissement d'un rêve et d'un combat !

Tant d'années de combat de la part de l'Association, des professionnels et des parents se doivent d'atteindre un résultat à la hauteur !

Pour cela, depuis plus de sept ans, nous avons travaillé sur le projet de construction et sur le Projet d'Etablissement à différents niveaux : rencontres avec l'architecte, la DDASS, la Mairie d'Argelès, réunions avec les parents, réunions de professionnels, écrits, mise en forme du Projet avec un formateur, échanges avec d'autres MAS....

Après quelques semaines de fonctionnement, nous voyons ce rêve se réaliser au moins en partie :

Ce sont des locaux spacieux et lumineux, agréablement décorés par l'équipe, dans un environnement calme ;

C'est une vraie vie ressentie dans ces murs par les personnes qui pénètrent dans le bâtiment ;

Ce sont des activités variées mises en œuvre : sorties, balnéo, musique, activi-



tés multisensoriels, atelier cuisine ;

C'est un personnel motivé, attentif, dynamique, heureux et fier d'être acteur de ce projet, qui a préparé cet accueil avec beaucoup de soin et de goût, et beaucoup de plaisir ;

Ce sont des parents qui donnent leur confiance à l'équipe pour répondre aux exigences de l'accompagnement de ces adultes dépendants ;

Ce sont surtout trente adultes heureux et sereins, avec trente sourires, trente regards détendus, avec les inquiétudes qui s'apaisent et des comportements nouveaux d'attente, de demandes, d'observation, malgré leurs difficultés à s'exprimer.

« Fil-Harmonie » est en route.

Les notes, les partitions, le rythme, les instruments, les musiciens : tout l'orchestre est en place pour jouer une nouvelle symphonie et pour que la musique ne s'achève jamais ! Et les portes sont ouvertes pour accueillir le visiteur qui souhaite venir s'imprégner de cette mélodie et même y apporter sa petite note !

A bientôt pour les échos de cette nouvelle vie que nous diffuserons au-delà d'Argelès tout au long des jours et des années...

P. Montel



Carnet d'adresses

Conseil général, Bus à 1€
04 68 80 80 80

GIHP - Groupement pour
l'insertion des personnes
handicapées
04 68 82 61 90

NATAPH - Nature accessible
à tous, Accueil de personnes
handicapées
04 68 96 23 15
06 30 63 35 85
<http://nataph.pagesperso-orange.fr>

MDPH - Maison départemen-
tale des personnes handica-
pées
30 rue Pierre Bretonneau
66100 Perpignan
Tel. 04 68 39 99 00
Fax. 04 68 39 99 49

SAAD - Service d'aide et
d'accompagnement à domi-
cile
04 68 52 49 29

SAVS - Service d'accompa-
gnement à la vie sociale
04 68 52 98 85

Blog accessibilité 66
www.accessibilite-apf66.org



A vos agendas !

Fête du sourire

A l'occasion de la Fête du sourire, une grande journée de sensibilisation au handicap sera organisée le samedi 1^{er} juin place de la Victoire à Perpignan. Parcours fauteuil, handisports, concerts, une grande journée est annoncée !

Sorties NATAPH - tous les mois à venir !

NATAPH organise chaque mois une sortie en joëlette pour personne en situation de handicap moteur. Des accompagnants en bonne forme physique sont recherchés pour participer aux sorties, le tout dans un grand partage de la nature et des grands espaces.. Prochains rdv : les 16/02, 17/03 et 13/04 (plus d'infos en page 16)

Sorties en voilier avec le club nautique de Port-Vendres

Le groupe animation à la vie sociale est convié, à participer à la Fête du club nautique de Port-Vendres, le samedi 27 avril 2013. Une dizaine de voiliers et deux bateaux à moteurs de la Société de sauvetage en mer prendront la mer avec à leur bord, les membres du groupe. Une seconde sortie devrait être à prévoir à l'automne. Un grand merci au club et notamment à Francis Gras, adhérent et bénévole actif de l'APF pour cette initiative.

L'info en bref...

Élection du représentant régional jeune

Alexandre Olivier, perpignanais de 22 ans, a été élu représentant régional des jeunes pour un mandat de 3 ans. Félicitations et courage dans ses nouvelles responsabilités.

Appel à proposition sorties

Le groupe animation à la vie sociale participe chaque semaine à des sorties accessibles dans le département. Une idée de sortie originale ? Faites-nous en part !

Du nouveau lors de l'attente aux arrêts de bus

Sur les lignes de bus 4, 6, 7, 12, 13, 14, 16 et 17, dites "accessibles", la CTP fait appliquer depuis début janvier 2013 une nouvelle disposition. Celle-ci a pour but de contribuer à mieux dépanner les personnes en fauteuil roulant, qui attendent, « vainement, » sur le quai, le bon fonctionnement de la rampe d'accès pour pouvoir monter dans le bus. Dorénavant, si la rampe reste inopérante, le/la chauffeur du bus devra prendre contact directement avec le dépôt de la CTPM, pour savoir si le bus qui va lui succéder est bien doté d'une rampe d'accès qui fonctionne. Et en avertir la personne en fauteuil qui attend.

« Voyages, voyages... & regards », livre d'Émile Ramis à vendre

Retrouvez 132 photos de voyages, 42 photos regards et 22 peintures d'Émile Ramis, artiste globe trotter adhérent de l'APF dans son livre « Voyages, voyages... & regards ». 25 euros + 5 euros de frais de port
Règlement par chèque bancaire à l'ordre de Émile Ramis, 21 rue Suzanne Lenglen F - 66280 Saleilles

80 ans de l'APF, bon anniversaire!

L'APF fête cette année ces 80 ans d'existence. De nombreuses manifestations, tant au niveau national, régional que départemental devraient être organisées dans toute la France.



Délégation des Pyrénées Orientales
Domaine de Pierre
289 avenue du Maréchal Joffre
66000 Perpignan
04 68 52 10 41
dd.66@apf.asso.fr

